Le corps civil européen de paix

1998/2166(INI) - 20/01/1999

La commission a adopté le rapport de M. Per GAHRTON (V, S) proposant à la plénière d'adopter une recommandation au Conseil afin qu'il examine la possibilité de créer un Corps civil européen de paix (CCEP). L'unité d'alerte rapide serait chargée d'examiner et de déterminer les cas de mise en oeuvre possible d'un tel corps de paix. Partant du constat que la seule réponse militaire en cas de conflit n'est pas suffisante pour amener une véritable réconciliation entre les parties belligérantes, le rapport considère que la création d'un CCEP serait à même de doter l'UE d'un outil supplémentaire pour renforcer son action extérieure dans le domaine de la prévention et du règlement pacifique des conflits. Comme l'a souligné le rapporteur, ce CCEP ne serait en aucun cas une alternative aux missions de maintien de la paix. Si l'expérience d'un organe tel que la mission de surveillance de la Communauté européenne mise en place lors du conflit en ex-Yougoslavie pourrait servir de première étape dans la création d'un CCEP, le rapport souligne toutefois que l'expérience du Kosovo montre que la "mise en oeuvre inadéquate de missions d'observation non armées, (...), peut avoir des effets peu souhaitables sur le plan politique". Notamment en raison du fait qu'il est facile d'utiliser de tels observateurs comme otages.